CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65106** **VALABLE JUSQU'AU** **09/04/2027**

ÉDITÉ LE 17/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1983

Raison sociale : ETABLISSEMENTS JOUMEL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/04/2024

Capital : 38 112

9 RUE DU CLOS VERT
Z.I. SUD
35400 SAINT-MALO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 83B35

Siret : 326 603 941 00013

Téléphone : 02 99 81 06 91 **Fax :**

Portable : 06 60 45 65 70

Code NACE : 4331Z

Responsabilité légale :
GROUPE SAINTILLAN (953 681 137) / SAINTILLAN ANTONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 0011599-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J00390C1254000 / 002 154584/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J00390C1254000 / 002 154584/2

Site Internet : www.joumel-plaquiste-isolation.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : contact@etsjoumel.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 534 892 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132 PROB	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	16	10/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/04/2026 09:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E65106** **VALABLE JUSQU'AU** **09/04/2027**

ÉDITÉ LE **17/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1983
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/04/2024
Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 83B35

Siret : **326 603 941 00013**
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 0011599-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J00390C1254000 / 002 154584/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J00390C1254000 / 002 154584/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ETABLISSEMENTS JOUMEL**

9 RUE DU CLOS VERT
Z.I. SUD
35400 SAINT-MALO

Téléphone : 02 99 81 06 91 **Fax :**
Portable : 06 60 45 65 70

Site Internet : www.joumel-plaquiste-isolation.fr
E-mail : contact@etsjoumel.fr

Responsabilité légale :
GROUPE SAINTILLAN (953 681 137) / SAINTILLAN ANTONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4132 PROB	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	10/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	10/04/2026
o Isolation des combles perdus	10/04/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	10/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/04/2026 09:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.